



## Une baisse historique du budget de la Culture

Pour un budget de combat, celui-là laisserait K.O. les politiques publiques culturelles portées par un ministère « saigné à blanc » par la RGPP et 5 ans du dogme de la calculatrice comme seule ligne d'action. « *Le budget de la Culture sera sanctuarisé durant tout le quinquennat* » disait le candidat Hollande. C'est bien mal parti ! Et ce n'est encore qu'un apéritif, le projet de traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), s'il était ratifié, inscrirait dans le marbre ces orientations lourdes.

**Les emplois.** Même si après avoir soufflé le pire (-750 emplois par an) on ne nous annonce « plus que » 100 emplois supprimés (15 titre II, 85 titre III), il n'empêche que ces suppressions ne seront pas indolores. Avec la création (Mucem) et l'agrandissement d'établissements (Arts de l'Islam au Louvre par exemple) qui exigent des créations nettes d'emplois, mais en réalité pourvus par des redéploiements, c'est pas loin de 200 emplois qui seront frappés par des mesures aux couleurs de la RGPP, pourtant annoncée comme stoppée.

Si l'on y ajoute les emplois des opérateurs qui, pour des raisons budgétaires, ne seront pas disponibles, nous revenons à des totaux de suppression comparables aux années d'avant « le changement ».

**Le budget.** Si le coup de rabot n'est pas uniforme, certaines mesures apparaissant positives, la curiosité des crédits de la mission Culture cette année repose sur la sanctuarisation des crédits d'une action, et d'une seule (si on en croit le dossier du Ministère communiqué aux organisations syndicales), celle en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques ! On est loin des engagements de François Hollande sur la sanctuarisation du budget Culture.

Périmètre ministériel	Total programmes		
	LFI 2012	PLF 2013	Evolution
<b>Programmes</b>			
Patrimoines	861 505 291	775 923 904	<b>-9,93%</b>
Création	787 894 586	774 898 772	<b>-1,65%</b>
Transmissions des savoirs et démocratisation culturelle	1 079 520 906	1 077 474 332	<b>-0,19%</b>
- Dont dépenses de fonctionnement, investissement et d'intervention	437 315 660	417 934 421	<b>-4,43%</b>
- Dont dépenses de personnel	642 205 246	659 539 911	<b>2,70%</b>
Recherche culturelle et culture scientifique	124 071 102	118 832 876	<b>-4,22%</b>
Presse	390 320 042	516 086 634	<b>32,22%</b>
Livre et industries culturelles	274 997 850	268 000 000	<b>-2,54%</b>
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	452 974 391	285 364 864	<b>-37,00%</b>

Comme la stratégie d'abandon des grands projets n'a pas suffi dans la construction budgétaire 2013 pour épargner les missions fondamentales, ce sont les vieilles et dangereuses recettes RGPP qui ont été mises en avant : assèchement du financement public des missions, précarisation des financements publics par l'accroissement des ressources propres, développement du mécénat, restructurations administratives, suppressions de postes... et financement de missions par un recours parfois sans discernement à la dépense fiscale (exonérations diverses et variées dont l'estimation est mal connue). En revanche, une bonne nouvelle est l'élargissement de

l'assiette de la redevance d'archéologie préventive.

Cette construction budgétaire des politiques publiques culturelles suscite le développement de pratiques culturelles censitaires, qui laissent de plus en plus aux riches (individus et collectivités), la faculté de choix culturels et de l'accès à la Culture. Nous ne voyons pas de rupture avec la logique de libéralisation de la Culture à l'œuvre ces dernières années.

### Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Périmètre ministériel	Titre 3. dépenses de fonctionnement			Titre 5. Dépenses d'investissements			Titre 6. dépenses d'intervention		
	LFI 2012	PLF 2013	Evolution	LFI 2012	PLF 2013	Evolution	LFI 2012	PLF 2013	Evolution
Patrimoines	417 720 436	355 148 571	<b>-14,98%</b>	198 820 186	136 492 013	<b>-31,35%</b>	244 964 669	214 063 221	<b>-12,61%</b>
Création	307 492 672	281 171 006	<b>-8,56%</b>	19 050 000	8 956 362	<b>-52,98%</b>	461 351 914	467 073 128	<b>1,24%</b>
Transmissions des savoirs et démocratisation culturelle	219 002 845	208 355 026	<b>-4,86%</b>	23 612 524	25 684 290	<b>8,77%</b>	194 700 291	176 224 561	<b>-9,49%</b>
Recherche culturelle et culture scientifique	119 223 609	106 360 433	<b>-10,79%</b>	384 652	353 124	<b>-8,20%</b>	4 462 841	4 183 907	<b>-6,25%</b>
Presse	117 505 908	119 621 014	<b>1,80%</b>				272 814 134	396 465 620	<b>45,32%</b>
Livre et industries culturelles	215 867 292	210 658 292	<b>-2,41%</b>	15 616 000	14 195 900	<b>-9,09%</b>	43 514 558	43 145 808	<b>-0,85%</b>
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique							452 858 391	285 248 864	<b>-37,01%</b>

Sources : *Projet de loi de finances 2013, crédits proposés pour 2013 par programme pour le ministère de la Culture, informations annexes.*

Une telle construction budgétaire, qui trouve son inspiration dans le dogme du remboursement de la dette, aurait pour conséquence, si elle devait être votée en l'état, d'amplifier de manière exponentielle les effets extrêmement néfastes sur les politiques publiques culturelles.

**Elle exprime aussi le renoncement aux ambitions politiques du gouvernement en matière culturelle. Les chiffres contredisent tous les discours ministériels sur le financement prioritaire des missions fondamentales et essentielles du Ministère. Ce budget est très en dessous des besoins.**

Pour l'administration centrale et déconcentrée et ses services à compétence nationale, quid des politiques en matière d'architecture et de protection du patrimoine, d'acquisition et d'enrichissement des collections, de rénovation, extension ou réhabilitation des Écoles, de soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant que l'État apporte, via les DRAC, du soutien à l'action culturelle internationale, de l'enseignement spécialisé, mais aussi du développement culturel et des actions en faveur de la cohésion sociale, etc... ?

Quid des politiques d'action sociale, de prévention, du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, des dépenses immobilières et des frais liés aux locaux ?

**Les bonnes vieilles recettes sont convoquées : mesures d'organisation, recherche de mutualisation de fonctions et densification des immeubles de bureaux !**

Pour les établissements publics, les subventions qui leur sont allouées pour charge de service public devraient connaître une forte baisse. A l'instar des années précédentes, le gouvernement

demande aux ministères, dont celui de la Culture, de financer les baisses de subventionnement par de nouvelles ponctions sur les fonds de roulement des établissements publics. Cette politique à courte vue va mettre en danger les établissements et leurs rôles dans les politiques publiques. Sur cette question, la ministre a tenu à préciser que cette démarche ne pouvait se reproduire tous les ans ; et pourtant, ce procédé a déjà été utilisé en 2012. Dans la même logique budgétaire proposée, les établissements sont invités à « *poursuivre leur effort de maîtrise de dépenses, de développement de leurs ressources propres, qu'il s'agisse de billetterie, de mécénat ou de recettes diverses de location d'espace* »... Tout un programme !

### **Cerise sur la gâteau, nous ne voyons toujours rien venir sur une gouvernance nouvelle et la tutelle des établissements.**

En outre, le CNC se verrait ponctionner 150 millions d'euros. Il est appelé "*comme tous les opérateurs de l'État à participer à l'effort de redressement*". En clair, cette ponction représente plus que le plan de numérisation des salles (125 millions sur 3 ans) et sera faite sur la réserve "numérique" destinée à financer le plan d'aides à la numérisation des œuvres de patrimoine et à finaliser le reste des salles non encore numérisées.

C'est dans ce paysage un peu dévasté que l'on aperçoit une bonne nouvelle : la budgétisation complète des crédits relatifs aux bourses d'études accordés aux étudiants pour l'année 2013 ; toujours ça de pris !

L'allocation détaillée des crédits qui devraient paraître dans les documents budgétaires les jours prochains seront éclairants sur les contenus des politiques publiques que le gouvernement entend mener à la Culture. La CGT-Culture ne manquera pas d'y revenir.

Pour la CGT, la Culture est un droit fondamental et doit bénéficier en conséquence d'un budget approprié et augmenté à la hauteur des besoins !

Lors de l'inauguration du Département des Arts de l'Islam par le Président de la République, la CGT avait arraché un rendez-vous avec son conseiller culture. Nous avons alors pu lui remettre un courrier adressé au locataire de l'Élysée rappelant ses engagements et la nécessité de doter les politiques publiques culturelles des moyens enfin à la hauteur des enjeux. Le 1<sup>er</sup> octobre, le secrétaire général du Président nous répondait : « *...nous sommes conscients des effets qu'a eus la RGPP et du fait que le ministère de la culture vit et agit grâce à ses agents.* »

**Nous sommes totalement d'accord avec lui : s'il existe encore un ministère de la culture aujourd'hui c'est bien grâce à l'implication de ses agents, dans le travail comme dans les luttes !**

**Au regard des exemples européens où elle s'impose aux peuples et où ses effets sont à l'opposé des intentions affichées, cette politique de rigueur absurde et injuste doit être combattue.**

**Pour la culture, pour les services publics, pour l'emploi, pour une société émancipée, tous ensemble, continuons !**